



CLASSIQUES
GARNIER

ROBECCHI (Marco), « Copie, remaniement et réécriture de la *Vie de saint Louis* de Joinville. Essai de définition typologique », in BARALE (Elisabetta), COLOMBO TIMELLI (Maria), CROSIO (Martina), FERRARI (Barbara) (dir.), *Traductions imprimées, traductions pour l'imprimé (1470-1550)*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16459-3.p.0153](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16459-3.p.0153)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ROBECCHI (Marco), « Copie, remaniement et réécriture de la *Vie de saint Louis* de Joinville. Essai de définition typologique »

RÉSUMÉ – Cette contribution vise à donner un aperçu des modalités de réélaboration subies par la *Vie de saint Louis* de Joinville entre le ^{xiv}^e et le ^{xvi}^e siècle. On proposera d'abord une catégorisation typologique des transformations qu'une traduction intralinguale peut subir dans le passage de la forme manuscrite à l'imprimé. La deuxième partie sera donc consacrée à une comparaison linguistique et structurelle entre le texte contenu dans le plus ancien manuscrit, du ^{xiv}^e siècle, et l'imprimé de 1547.

MOTS-CLÉS – Jean de Joinville, traduction intralinguale, tradition manuscrite, imprimés, analyse linguistique, lexicologie diachronique, Moyen français

COPIE, REMANIEMENT ET RÉÉCRITURE DE LA *VIE DE SAINT LOUIS* DE JOINVILLE

Essai de définition typologique

UNE TRADITION INUSUELLE
ET UNE DÉFINITION COMPLEXE

Le *Livre des saintes paroles et des bons faiz nostre saint roy Loojz*, mieux connu sous le titre de *Vie de saint Louis*, est la chronique « strictement personnelle » de Jean de Joinville, seigneur champenois qui suivit le roi saint Louis dans sa première croisade et qui en donna ensuite, entre 1305 et 1309, un récit à la requête de Jeanne de Navarre, reine de France mariée à Philippe le Bel et mère de Louis le Hutin, dédicataire du livre. Le succès de ce texte au Moyen Âge semble restreint à une circulation à l'intérieur de la famille royale, sans que l'on ait envisagé un public plus large, car aucun auteur ou chroniqueur n'y fait allusion¹.

Cette œuvre présente, à maints égards, une tradition textuelle peu habituelle mais intéressante pour un texte en prose du début du XIV^e siècle. Elle est transmise par un seul manuscrit médiéval, daté de la première moitié du XIV^e siècle ; les quatre autres témoins datent du XVI^e et du XVII^e siècle, dont deux sont des imprimés. Sa transmission se place donc dans l'ensemble des traductions intralinguales qui traversent les siècles et le passage crucial de la copie manuscrite à l'imprimé, à l'intérieur du même diasystème linguistique. Certes, la conservation de la prose comme modalité de discours affranchit en quelque sorte la *Vie de saint Louis* des réflexions autour des *mises en prose* ou *dérimages*. Nous souhaitons cependant placer notre réflexion dans un cadre linguistique et structurel plus général, afin de contribuer à la réflexion autour des pratiques de

1 Jacques Monfrin, *Joinville. Vie de saint Louis*, Paris, Classiques Garnier, 1995, p. 97.

transformation textuelle à travers le temps (sur l'axe diachronique) et l'espace (sur l'axe diatopique). Si le côté diaphasique n'est que partiellement impliqué (la prose reste prose), la transformation diamésique (du manuscrit à l'imprimé) peut éventuellement être liée à des conditions diastratiques (changement de public)².

La première exigence qui se présente à nos yeux est celle de définir une nomenclature plus transparente et univoque : Monfrin affirme que les deux manuscrits contiennent une « copie rajeunie dans la langue et le vocabulaire », tandis que pour les imprimés il parle à la fois de « traduction, parfois développée jusqu'à devenir une paraphrase, parfois fortement abrégée³ » et de « travail de réécriture complète⁴ ».

Il a récemment été souligné qu'à côté de la prolifération des études sur cette typologie de textes on assiste à l'emploi d'une « terminologie foisonnante » générée par un manque de « confrontation systématique avec les études précédentes⁵ ». Le point de départ théorique concerne les mises en prose, qui seraient, tout comme les traductions, de « nouvelle[s] écriture[s] ... un acte original de création, plus que l'emploi d'un arsenal de nouveaux moyens stylistiques⁶ ». Kullmann et Lalonde parlent

2 Cf. déjà G. Roques à propos de l'étude des mises en prose : « On réintroduirait aussi de la diachronie, de la diatopie et de la diaphasie dans des études trop préoccupées des comparaisons intemporelles, abstraites et finalement éloignées de la vie des textes médiévaux » (Gilles Roques, « Les variations lexicales dans les mises en prose », *Mettre en prose aux XIV^e-XVI^e siècles*, éd. M. Colombo Timelli et al., Turnhout, Brepols, 2010, p. 31); plus récemment, M. Barbato : « Ovviamente, nei casi reali, più assi di variazione sono contemporaneamente implicati » (Marcello Barbato, « Trasmissione testuale e commutazione del codice linguistico », *Transcrire et/ou traduire. Variation et changement linguistique dans la tradition manuscrite des textes médiévaux*, éd. R. Wilhelm, Heidelberg, Winter, 2013, p. 197).

3 Jacques Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *Études de philologie romane*, éd. G. Hasenohr, Genève, Droz, 2001, p. 952 ; nous soulignons.

4 *Ibid.*, p. 968.

5 Fleith, Gay-Canton et Veyseyre listent ces exemples : « en français, *réécriture, remodelage, remaniement, rédaction, (ré)actualisation* ; en anglais *retelling, rewriting* ; en allemand *Wiederzählen, Retextualisierung, Redaktion, Neufassung, Adaptation, Überarbeitung, Übertragung* » (Barbara Fleith et al., « Introduction. Penser la textualité médiévale : héritage critique et questions de méthode », *De l'(id)entité textuelle au cours du Moyen Âge tardif. XIII^e-XVI^e siècle*, éd. B. Fleith et al., Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 54-55). Ce foisonnement est expliqué par le fait que « on en est encore au stade où chaque nouvelle étude monographique consacrée à la transmission manuscrite d'un texte enrichit et affine les données du problème, non sans le complexifier » (*ibid.*).

6 Pierre Demarolle, « De *La Châtelaine de Vergy* à l'*Heptaméron* : modalités textuelles d'une nouvelle écriture », *Mettre en prose aux XIV^e-XVI^e siècles*, éd. M. Colombo Timelli et al., Turnhout, Brepols, 2010, p. 119.

à ce propos de « “ré-écriture”, [qui] rapproche ce travail du processus d’écriture pure et simple, mettant ainsi en valeur le réécrivain comme auteur de plein droit⁷ ».

D’autre part, Doutrepoint déjà appliquait l’étiquette *remaniements* aux mises en prose, en proposant une macro-distinction entre une « école large » et une « école étroite ». À l’intérieur de ces deux pôles, il avait proposé une classification de 11 différents types de remaniements⁸, mais ses propos portaient uniquement sur des facteurs de type structurel et non pas linguistique. C’est pour cette raison qu’Arrigo formule une distinction entre :

[la] *réécriture* [où] la présence de l’élément écriture fait directement référence à la (re)production littéraire, c’est-à-dire à des choix effectués au niveau textuel [et le] *remaniement* [qui] est un terme plus vague qui, bien qu’il s’avère souvent interchangeable avec *réécriture*, peut aussi recevoir des connotations plus personnelles de certains chercheurs⁹.

Presqu’en parallèle, Raymund Wilhelm reprenait et précisait les types de transformation textuelle formulés pour l’ancien allemand par Thomas Klein, lequel distingue notamment entre i) la *copie* (*Abschrift*) qui remplace les graphèmes, ii) la *transposition* (*Umschrift*) qui touche au niveau phono-morphologique, iii) la *traduction* (*Übersetzung*) qui inclut le lexique et la syntaxe, iv) le *remaniement* (*Bearbeitung*) qui restructure certaines parties de l’œuvre, et v) la *réécriture* (*Wiedererzählung*) qui opère sur le texte entier¹⁰. Raymund Wilhelm observe alors que la *traduction* englobe la *transposition*, car les deux portent sur la *langue* – en termes *cosériens* – ; le *remaniement* opère sur le *discours*, tandis que la *réécriture* opère sur le texte entier¹¹. Une autre, dernière tentative de théorisation

7 Dorothea Kullman et Shaun Lalonde, « Introduction », *Réécritures. Regards nouveaux sur la reprise et le remaniement de textes, dans la littérature française et au-delà, du Moyen Âge à la Renaissance*, éd. D. Kullman et S. Lalonde, Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies, 2015, p. 2.

8 Georges Doutrepoint, *Les Mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1939 [Genève, Slatkine, 1969], p. 332-353.

9 Nicholas Arrigo, « La réécriture française : quelques éléments pour un état des recherches », *Réécritures. Regards nouveaux sur la reprise et le remaniement de textes, op. cit.*, p. 301.

10 Thomas Klein, « Umschrift – Übersetzung – Wiedererzählung. Texttransfer im westgermanischen Bereich », *Der Schreiber als Dolmetsch. Sprachliche Umsetzungstechniken beim binnensprachlichen Texttransfer in Mittelalter und früherer Neuzeit*, éd. W. Besch et T. Klein, Berlin, Schmidt, 2009, p. 226.

11 « Introduction », *Transcrire et/ou traduire. Variation et changement linguistique dans la tradition manuscrite des textes médiévaux*, éd. R. Wilhelm, Heidelberg, Winter, 2013, p. 6.

est celle proposée par Marcello Barbato dans le même volume, qui reprend l'idée de « commutazione linguistica » avancée par Alberto Varvaro¹² et propose un schéma circulaire du « *continuum* copia-traduzione-rielaborazione¹³ » qui, à notre avis, peut être simplifié et superposé à celui de Wilhelm. On réduira aussi les « copista scrupoloso » et « assimilatore » au seul niveau de la *copie*, le « copista-traduttore » et le « traduttore » au niveau de la *langue*, le « traduttore-rifacitore » et le « rifacitore » au niveau du *discours*, et enfin le « rielaboratore » au niveau de la *réécriture*¹⁴. Ces nuances graduelles semblent en effet dépendre d'un certain jugement subjectif et pas quantifié, voire quantifiable, pour rester si nettement distinctes.

De notre côté, enfin, nous plaçons la tradition textuelle intralinguale de la *Vie de saint Louis* dans un cadre théorique constitué par les éléments suivants¹⁵ :

- *copie* : modifie essentiellement la veste grapho-phonétique ;
- *transposition* : concerne le niveau morpho-syntaxique et le lexique (= *langue*)¹⁶ ;
- *remaniement* : concerne la structure du texte, qui peut être abrégé, amplifié, ou dont les épisodes sont déplacés (= *discours*) ;
- *réécriture* : lorsque le texte a subi une transposition et un remaniement en même temps.

12 « La formazione delle lingue letterarie », *Lexikon der romanistischen Linguistik*, éd. G. Holtus et al., Tübingen, Niemeyer, vol. 2/1, 1996, p. 532.

13 Marcello Barbato, « Trasmissione testuale e commutazione del codice linguistico », *op. cit.*, p. 195.

14 *Ibid.*, p. 196.

15 Nous renvoyons à la fin de cette contribution pour une visualisation graphique de cette structure.

16 Ce niveau de transformation pourrait aussi être défini « traduction », tout en nécessitant de préciser s'il s'agit d'une traduction intralinguale (la langue-source et la langue-cible appartiennent au même diasystème, cf. Roman Jakobson, « On Linguistic Aspects of Translation », *On Translation*, éd. Reuben A. Brower, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1959, p. 223) ou interlinguale (deux diasystèmes différents).

LA TRADITION TEXTUELLE

Cinq témoins transmettent donc la *Vie de saint Louis* de Jean de Joinville :

- ms. A, Paris, BnF, fr. 13568 (parchemin, 225 x 150 mm, sur deux colonnes ; 391 pages). C'est la seule copie ancienne de l'œuvre, qui daterait des années 1330-1340 environ¹⁷. Il a probablement été copié « pour l'usage de la famille royale¹⁸ ». La copie serait à localiser à Paris ou, selon Monfrin, dans le Nord-Est¹⁹ ;
- ms. L, Paris, BnF, fr. 10148 (vélin, 272 x 181 mm ; 160 pages) ; lacunes aux pages 84-85 (§ 337-434) et 96-97 (§ 479-527). Il remonterait au deuxième quart du XVI^e siècle. Écu écartelé aux armes d'Antoinette de Bourbon et de son mari, Claude de Lorraine, duc de Guise et seigneur de Joinville, au f. 1²⁰. Probablement copié en Lorraine²¹ ;
- ms. B, Paris, BnF, n.a.fr. 6273 (papier, 183 x 268 mm ; 200 pages). Manuscrit frère du ms. L, copié à la même époque. Les filigranes (Briquet 2996 et 12168) renvoient au Nord-Est de la France. La signature qui se lit à la fin du manuscrit, [(...) *Nicho]laum du Quercu Rothomagensis*, semblerait plutôt celle d'un possesseur que d'un copiste, sa graphie ne correspondant pas à celle de la copie ; le manuscrit devait se trouver à Rouen au XVI^e siècle ;

17 C'est l'opinion de Jacques Monfrin (*Joinville, op. cit.*, p. 96), qui s'appuie aussi sur l'identification par François Avril de la main de l'enlumineur Mahiet.

18 *Ibid.*, p. 97.

19 Le copiste serait le même qui a copié la *Vie et Miracles de saint Louis* composés par Guillaume de Saint-Pathus du ms BnF, fr. 5716 [3^e q. XIV^e s.] (cf. Jacques Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *op. cit.*, p. 961).

20 Le manuscrit, découvert en 1740 à Lucques par La Curne de Sainte-Palaye, contenait aussi les *Récits d'un ménestrel de Reims*. La partie contenant ce deuxième récit a été démembrée et reliée à part sous la cote BnF, fr. 10149.

21 Monfrin mentionne la proposition de l'académicien Bimard de La Bastie qui suggérait en 1743 « qu'Antoinette aurait trouvé au château de Joinville un exemplaire ancien, et peut-être l'original de l'auteur, à partir duquel elle aurait fait effectuer le travail conservé par les manuscrits L et B » (Jacques Monfrin, *Joinville, op. cit.*, p. 103).

- imprimé *P*, édition d'Antoine Pierre (né à Rieux, dans le Minervois). L'édition a été publiée à Poitiers en 1547, avec privilège du roi²² et une dédicace à François I^{er}. Cf. *infra*, p. 161²³ ;
- imprimé *M*, édition de Claude Ménard, conseiller du roi Louis XIII et lieutenant à la Prévôté d'Angers. Publiée à Paris en 1617, elle est complétée par des *Observations sur l'histoire du roy saint Louis*, par les vies latines de Geoffroi de Beaulieu et de Guillaume de Chartres, ainsi que par deux sermons et la bulle de canonisation de Boniface VII. Ménard aurait trouvé son manuscrit de base à Laval ; celui-ci est plus complet que celui utilisé par Antoine Pierre et sa structure respecte le découpage du ms *A*.

La tradition textuelle se divise en deux familles, selon le stemma proposé par Gaston Paris et repris par Jacques Monfrin (Figure 1)²⁴. Le manuscrit original, perdu, est siglé H (copie de Louis le Hutin). Une première famille est formée par le seul ms *A*. La deuxième famille est

-
- 22 « Par Privilege du Roy, est permis a Jehan & Enguilbert de Marnef freres, d'Imprimer, faire imprimer & vendre le present livre intitulé, *L'histoire & Chronique du tresbrestien Roy saint Loys, ix. du nom, & xliiii. Roy de France*. Avec deffences a tous Libraires & imprimeurs de non en imprimer, vendre, ne distribuer aultres, que ceulx imprimez par la permission des dictz de Marnef, sur les peines contenues par les dictes lettres : jusques au temps & terme de cinq ans, a compter du jour qu'ilz seront parachevez d'imprimer. comme plus amplement appert par lesdictes lettres, donnees a S. Germain en Laye, le xx. Janvier, mil cinq cens quarante & cinq. Et du regne dudict Seigneur, le trente deuxiesme. Par le Roy, maistre Martin Fumee, maistre des Requestes ordinaire de l'hostel present. Ainsi signé, le Iay [lire : je l'ay]. & selles de cire jaulne par simple queue ».
- 23 Il existerait aussi un manuscrit conservé à la National Library of Scotland d'Édimbourg, sous la cote 15.1.16, un « exemplaire manuscrit offert au roi François I^{er} par Pierre de Rieux, le premier éditeur de Joinville » (Paul Meyer, « Chronique », *Romania*, n° 23, 1894, p. 303).
- 24 Monfrin, qui choisit *A* comme manuscrit de base, affirme avoir retenu les variantes de *BL* « lorsqu'elles étaient significatives » et pour *MP* « ce qui [lui] paraissait utile » (Jacques Monfrin, *Joinville*, *op. cit.*, p. 117). Nous ne reviendrons pas, ici, sur les questions ecdotiques ni sur l'importance des imprimés pour la constitution du texte critique, en nous contentant de renvoyer, entre autres, à Sophie Lecomte, « Le Guy de Warwick en prose entre manuscrits et imprimés. Problèmes d'édition », *Le Roman français dans les premiers imprimés*, éd. A. Schoysman et M. Colombo Timelli, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 81-93 ; Laura-Maï Dourdy, « Variance dans la tradition imprimée. Étude de la stratégie éditoriale de deux imprimeurs-libraires, Michel Le Noir et Nicolas Chrestien », *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique*, éd. R. Adam *et al.*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 279-294 ; Barbara Ferrari, « Le rôle des imprimés dans l'édition d'une mise en prose manuscrite. *La Belle Hélène de Constantinople* », *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique*, éd. R. Adam *et al.*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 295-306.

à son tour divisée en deux branches, l'une formée par les ms *LB* (= *G*), l'autre par les deux imprimés *PM* (= *T*). D'un point de vue géographique, le ms. *A* se place dans le Nord-Est, voire à Paris, en milieu princier. La branche *G* se placerait entre la Champagne méridionale et la Lorraine, et dépendrait d'un modèle qui a modernisé la langue de Joinville²⁵. La branche *T*, enfin, se serait formée dans l'Ouest, probablement dans l'Anjou, avant le début du *xvi*^e siècle²⁶. René d'Anjou (1409-1480), parmi ses nombreux titres, était aussi duc de Lorraine grâce à son premier mariage avec Isabelle de Lorraine (1410-1453) : il pourrait être donc le trait d'union du transfert de ce texte de la Lorraine à l'Anjou. Le sub-archétype *x*, modèle commun à *T* et *G*, daterait donc au plus tard du milieu du *xv*^e siècle et proviendrait de la Champagne méridionale ou de la Lorraine, proche des possessions des héritiers de Jean de Joinville²⁷.

25 Cf. Jacques Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *op. cit.*, p. 973.

26 « Nous sommes donc en présence d'une tradition de l'Ouest, "angevine" si l'on veut » (Jacques Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *op. cit.*, p. 969). Des citations de la *Vie de saint Louis* se lisent déjà chez Pierre Le Baud, historien breton de la fin du *xv*^e siècle (cf. Jacques Monfrin, *Joinville*, *op. cit.*, p. 99).

27 Il s'agit, à notre avis, de la reconstruction la plus plausible, faute d'une analyse extensive et détaillée de l'ensemble de la tradition. Cf. encore Jacques Monfrin (« Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *op. cit.*, p. 974), qui lui-même exprimait des doutes quant à la proposition de Paris, mais sans avancer des propositions alternatives.

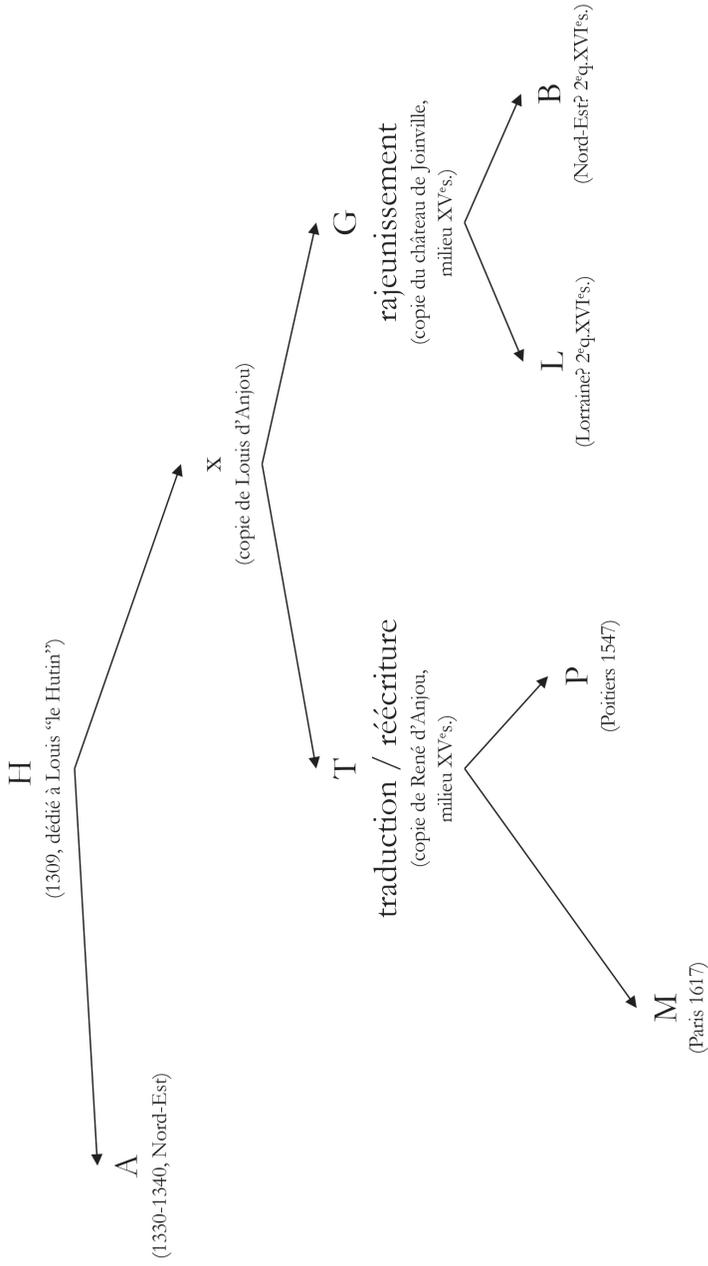


Figure 1.

L'IMPRIMÉ P DE 1547

L'édition de 1547 a été préparée par Antoine Pierre. Après avoir fait des études de droit, il a publié deux traductions de textes latins à Poitiers chez les imprimeurs Marnef, le traité d'agriculture de Constantin César en 1543 et un traité médical en 1544²⁸. Quant au texte de Joinville, Antoine Pierre décrit sa découverte dans une préface où il prononce une célébration sur la valeur de l'histoire et des personnages historiques français, avant de finir sur une dédicace au roi François I^{er} :

Il y a deux ans, ou environ, que moy estant à Beaufort en Valee, au pais d'Anjou, visitant quelques vieulx registres du feu Roy René de Cecile [= René d'Anjou], pour y cuider trouver quelque antiquité, dont il avoit esté amateur, aurois trouvée la Cronique du Roy S. LOYS, escripte par ung Seigneur de Jonville seneschal de Champagne, qui estoit en ce temps là, & avoit accompaigné ledict Roy S. LOYS en toutes ses guerres. Et pource que l'histoire estoit ung peu mal ordonnée, & mise en langage assez rude, ay icelle veue, au moins mal qu'il m'a esté possible : et l'ayant polie & dressée en meilleur ordre qu'elle n'estoit au par avant, pour donner plus grande cognoissance, des grandz & vertueux faictz de la tres chrestienne maison de France, ay icelle voulu mettre en lumiere. (P, p. a *iii* verso)

Sans analyser l'allure rhétorique de ce prologue, on peut remarquer la perplexité d'Antoine Pierre face à la langue « assez rude » du XIV^e siècle et à l'ordre du récit, c'est-à-dire la structure globale du *Livre* de Joinville, qu'il prend soin de polir et de restructurer²⁹.

28 Pierre Latour, « Mérites et facéties d'une publication oubliée de 1547 : la première édition de la *Chronique* de Joinville par trois Méridionaux », *Annales du Midi*, n° 137, 1978, p. 209.

29 La phrase semble en effet reprendre un passage de Quintilien : « ordonnée » ferait référence à la *dispositio*, tandis que « rude » semblerait indiquer le *stilus rudis* (technicisme) plutôt que la langue ancienne ; la « lumière » serait enfin la *claritas*. Cf. Quint. *Inst.* I 1, 28-9 : « *Nam cum sit in studiis praecipuum, quoque solo verus ille profectus et altis radicibus nixus paretur, scribere ipsum, tardior stilus cogitationem moratur, rudis et confusus intellectu caret : unde sequitur aliter dictandi quae transferenda sunt labor. XXIX. Quare cum semper et ubique, tum praecipue in epistulis secretis et familiaribus delectabit ne hoc quidem neglectum reliquise* ». Nous remercions Piero Andrea Martina pour la suggestion.

AU NIVEAU DU DISCOURS

D'un point de vue structurel, le *Livre* de Joinville est organisé en 769 paragraphes, identifiés par des lettrines décorées, qui se retrouvent intacts dans les trois manuscrits. La source *T* du milieu du xv^e s. aurait supprimé une centaine de paragraphes portant sur des épisodes secondaires mais aurait gardé en gros la structure originale, que l'on retrouve dans *M*³⁰. Antoine Pierre va plus loin et réduit ces paragraphes à 94 chapitres, en supprimant en outre les paragraphes initiaux du récit (ceux qui décrivent les affaires angevines du roi Louis avant son départ pour la croisade) et en y ajoutant 7 chapitres qui constituent une sorte d'interpolation d'intérêt méridional concernant la soumission du comté de Toulouse, la guerre contre le comte de La Marche et les Lusignan et les différends entre le comte de Toulouse et le comte de Provence³¹. Au niveau structurel, ou discursif, il se place dans la logique du *remaniement*.

AU NIVEAU DE LA LANGUE

Nous avons choisi d'analyser trois passages narratifs de la *Vie de saint Louis*. Nous donnons le texte de *A* (édité par Monfrin) comparé à celui de *P*, mais tous les témoignages sont pris en compte lors de la discussion des variantes. Accompagnées des concepts de stématisation et stratigraphie de la copie, nos analyses se placent dans une optique de "philologie diachronique"³², qui permet de dégager les innovations linguistiques survenues entre le début du xiv^e et le début du xvii^e siècle, notamment pour le texte d'Antoine Pierre. Nous avons exploité de manière systématique la lexicographie de référence de l'ancien et du moyen français, ainsi que les grammaires ; une place de premier plan est réservée au FEW, qui se confirme un outil indépassable pour les analyses de linguistique diachronique galloromane³³.

30 Cf. Jacques Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *op. cit.*, p. 968.

31 Cf. Pierre Latour, « Mérites et facéties d'une publication oubliée de 1547 », *op. cit.*, p. 207-214.

32 Pour ce concept, cf. Greub : « la hiérarchie des rapports entre [les] manuscrit et [...] la dynamique de la tradition » (Yan Greub, « Introduction », *Quelle philologie pour quelle lexicographie ?*, éd. S. Dörr et Y. Greub, Heidelberg, Winter, 2016, p. 7).

33 Nous partageons pleinement les considérations de Carles, Dallas, Glessgen et André : « la consultation du FEW se révèle très rentable pour ne pas réinventer la roue et surtout pour ne pas perdre de temps avec de fausses pistes. La lexicologie historique [...] apporte

L'enterrement du chevalier

A, f. 153 (éd. Monfrin)	P, p. xciii
<p>(§ 297) La vegile de quaresme pernant vi une merveilles que je vous weil raconter. Car ce jour meismes fu mis en terre mon seigneur Hue de Landricourt, qui estoit avec moy a baniere. Là où il estoit en biere en ma chapelle, .vi. de mes chevaliers estoient apuiez sus plusieurs saz pleins d'orge; et pour ce que il parloient haut en ma chapelle et que il faisoient noise au prestre, je leur alai dire que il se teussent, et leur dis que vileinne chose estoit de chevaliers et de gentilz homes qui parloient tandis que l'en chantoit la messe. (§ 298) Et il me commencierent a rire et me distrent en riant que il li remarieroient sa femme. Et je les enchoisonnai et leur dis que tiex paroles n'estoient ne bones ne beles, et que tost avoient oublié leur compaignon. Et Dieu en fist tel vengeance que l'endemain fu la grant bataille du quaresme prenant, dont il furent mort ou navrez à mort, par quoy il couvint leur femmes remarier toutes .vi.</p>	<p>(§ 297) <u>Il advint en ce temps là une chose que je n'ay voulu obmettre, sans en faire meztion. Il mourut ung vaillant & hardy Chevalier, qui avoit nom Messire Hugues de Landrycourt, qui estoit avec moy à Baviere, & feut enterré en ma Chapelle : & comme le corps estoit dans la Chapelle, pour faire le service, & que l'on disoit la messe, il y avoit six de mes Chevaliers, qui estoient appuiez sur des saz d'orge, lesquelz parloient & rioyent ensemble haultement, en sorte qu'ilz faisoient grand ennuy au Prestre qui chantoit la Messe : & alors je me levay, & leur allay dire qu'ilz se teussent, & que c'estoit chose villaine de parler & crier ainsi durant le service : (§ 298) & ilz me respondirent en riant, qu'ilz parloient ensemble de remarier la femme d'icelluy messire Hugues qui estoit là mort : dequoy je les repris durement, & que bien tost ilz avoient oublié leur compaignon : mais Dieu les pugnit de leur follie, car peu après ilz se trouverent entre les Turcz, en maniere qu'ilz furent tous six mis à mort, & furent leurs corps gisans aux champs, sans estre enterrez, & depuis ay veu les femmes de chascun d'eulx qui se sont remariees, parquoy appert que tel se moque d'autruy, qu'en fin il est moqué.</u></p>

surtout une aide précieuse, voire inestimable pour tout historien de la langue et, notamment, tout philologue qui souhaite éditer ou interpréter un texte antérieur à la Révolution française » (Hélène Carles *et al.*, *Französisches etymologisches Wörterbuch : eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes von Walther von Wartburg. Guide d'utilisation*, Strasbourg, ELiPhi, 2019, p. 209). Cf. aussi Wilhelm : « La lessicografia potrebbe rivelarsi, infatti, un ambito particolarmente fecondo per un approccio che parte dalle varianti filologiche per ricostruire, parzialmente e con tutte le cautele del caso, la variazione linguistica all'interno dei volgari medievali » (Raymund Wilhelm, « Le varianti filologiche nella lessicografia storica. Parole e tradizione nello zibaldone di Giovanni de' Dazi », *Quelle philologie pour quelle lexicographie ?*, *op. cit.*, p. 165).

L'imprimé *P* offre une introduction narrative redondante « Il advint ... sans en faire mention » ainsi qu'une conclusion parénétique « Parquoy appert que tel se moque d'autrui, qu'en fin il est moqué » (qui assume un accent plus religieux dans *M* : « Parquoy est à croire, que Dieu ne laisse riens impugny de son malfait »). Notons la locution *être à bannière* "au premier rang", vraisemblablement sortie de l'usage au cours du xv^e siècle³⁴ : *être à Baviere* semble une tentative d'Antoine Pierre de restituer un sens acceptable à la phrase, où la modification aurait été favorisée par la confusion graphique entre *n* et *v*.

Dans la construction causale, coordonnée avec reprise de la conj³⁵, « et pour ce que il parloient hault... et que il faisoient noise... je leur alai dire » transmise par *A*, les ms *LB* conservent la loc. conj. *pour ce que* mais omettent le *que* de reprise. Le modèle *T* a supprimé la loc. conj. : par conséquent, dans *P* on lit une principale + relative « il y avoit six de mes Chevaliers... lesquelz parloient et rioient », dans *M* une principale et une reprise par coordination « six de mes Chevaliers estoient là appuiez... & parloient hault... & faisoient ennuy au Prestre ». La loc. *pour ce que* était fréquente en afr., mais « subsiste avec valeur causale jusqu'au xvii^e siècle³⁶ » : il se peut que son emploi se fût déjà réduit au xvi^e s.³⁷. Notons que *P* insère la loc. conj. à valeur consécutive *en sorte que*, qui apparaît à la fin du xv^e s. chez Philippe de Commynes³⁸ et reste au cours du xvi^e s. chez des auteurs de l'Ouest³⁹.

34 Cf. Giuseppe Di Stefano (*Nouveau dictionnaire historique des locutions : ancien français, moyen français, Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2015, s.v. *bannière*), qui donne 3 attestations de la locution (Joinville, *Grandes Chroniques* et Gower); on en trouve un autre exemple dans l'AND (registres de John of Gaunt, xiv^e s.). DMF mentionne « combatre sous baniere de » et « compain à banniere » dans FroissChron. La locution est absente du FEW.

35 « Au xiii^e siècle, il est encore tout à fait exceptionnel de trouver la seconde proposition temporelle ou hypothétique introduite par *et quant* ou *et se* ou bien *et que* » (Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 1988, § 213).

36 Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, op. cit., § 233.

37 Cf. en outre Robert Martin et Marc Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, 1980, § 371 ; Christiane Marchello-Nizia, *La langue française aux xiv^e et xv^e siècles*, Paris, Nathan, 1997, p. 367 et 372 ; FEW 9,400b s.v. PRO et n. 11 : « Wird seit ende 15. jh. allmählich durch das im afr. seltene *par ce que* ersetzt, während kausales *pour* sich vor dem inf. perfekt hält ». Cf. aussi le § 291 « manjoient les gens mors pource que ce sont glous poissons » *ALB*, remplacé par une relative « qui est ung poisson qui se rend tousjours à ung corps mort, & en mange » *PM*.

38 La loc. ferait partie des occidentalismes de Commynes ; cf. GreubFarces 374 : « Ouest, Normandie exclue ».

39 FEW 12,122b s.v. SORS ; l'attestation de Joinville viendrait des ms *BL*, § 184.

Quant à la conj. temporelle *tandis que*, qui marque la simultanéité d'aspect duratif, elle est attestée par le ms *A* et l'imprimé *M* ; elle apparaît au XII^e siècle et devient de plus en plus fréquente aux XIII^e-XIV^e s.⁴⁰. La loc. conj. *pendant que* de *G* témoigne d'une innovation apparue au XV^e siècle⁴¹. La loc. conj. *durant que* de *P* est encore plus rare et récente⁴² et survit dans les dialectes de Normandie et Saintonge (FEW 3,188b s.v. DŪRARE : « Bray, PtAud, SeudreS. »).

Quelques notes lexicales. L'emploi transitif de *morir* est attesté entre le XII^e et le XV^e s. (« Roland-Chastell », cf. FEW 6/3,132a s.v. MŌRI⁴³). Presque disparu au XV^e siècle, *G* lui substitue « furent occis » (attesté jusqu'au XVII^e s., FEW 7,298b s.v. ŌCCĪDĚRE⁴⁴). Quant aux imprimés, *P* paraphrase avec le syntagme « furent mis à mort » (déjà Chrétien de Troyes avec le sens de « tuer qqn », cf. DÉCT s.v. mort)⁴⁵. Quant à *M*, il a choisi le verbe *tuer*, « il fussent tuez », qui, selon DMF, « se substitue progressivement à *occire* et *mourir* » (cf. FEW 13/2,446b s.v. TUTARI).

Faire noise au sens d'« importuner qqn » est enregistré jusqu'à la fin du XVI^e siècle (FEW 7,56b s.v. NAUSEA : « Alexis-Stoer 1628 », mais DMF ne donne aucun ex. après le milieu du XV^e s.). Le modèle *G* le remplace par *nuisance* « tort, dommage, préjudice » (cf. FEW 7,161b s.v. NŌCĚRE : « PsCambr-Oud 1660 ») qui, cependant, ne respecte pas le sens donné par l'auteur (les chevaliers bavardent et dérangent le prêtre, mais ils ne le menacent pas) ; enfin, le modèle *T* emploie le syntagme *faire ennui* « faire obstacle, constituer une menace » typique du mfr. (« Froiss ... DuBell » dans FEW 4,702a s.v. INODIARE, où en outre *ennui* « tristesse

40 FEW 13/1,72a s.v. TAM DIU ; Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, op. cit., § 240 ; Robert Martin et Marc Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, op. cit., § 160 et 390 ; Christiane Marchello-Nizia, *La langue française*, op. cit., p. 370.

41 Cf. Kurt Baldinger, « Der Begriff "während". Ein Beispiel syntaktischer Feldforschung », *Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 70, 1954, p. 324 et FEW 8,181b s.v. PĚNDĚRE.

42 Kurt Baldinger, « Der Begriff "während" », op. cit., p. 325, donne une première attestation dans les *Coutumes* d'Anjou-Maine de 1463.

43 FEW 6/3,137b, n° 3 : « Wird nur im part. passé, also in den zusammengesetzten zeiten in diesem sinn verwendet ». TLF signale une attestation tardive dans les *Rodomontades* de Brantôme (av. 1614 ; le DMF ne va pas au-delà de 1456/67).

44 Cf. aussi Curt Wittlin, « Qu'est-ce qui a tué occire ? Observation sur quelques changements lexicaux entre le texte original et l'édition 1488 de *La Mort le Roi Artu* », *Le Moyen Français*, n° 22, 1989, p. 51-60.

45 La lexicographie n'enregistre pas le syntagme de manière systématique : dans DMF il semble prendre un caractère juridique de condamnation (qu'il garde jusqu'à présent) ou dans une formule de malédiction.

profonde, chagrin” ou “danger, tribulation”). On peut voir, dans les transformations de *GT*, une sorte de rapprochement para-étymologique face au mot *noise* qui commençait à être perçu comme ‘vieilli’ au xv^e s.

La diffusion du lexème *enchoissonner* (FEW 7,296a s.v. OCCASIO) est limitée à la Champagne méridionale, aux Vosges et à l’anglo-normand, en contexte juridique, entre 1235 et 1329⁴⁶; variante d’*ochoissonner*, ce dernier n’est presque pas attesté après la fin du xiv^e s. (cf. DMF). Cela explique le remplacement de *x* (= *GT*) par le vb. *reprendre* “blâmer, réprimander, admonester qqn”, non marqué et utilisé encore en français moderne (cf. FEW 10,272b s.v. RĚPRĚHĚNDĚRE).

Enfin, la forme *lendemain* de *x*, avec agglutination de l’article, s’explique facilement comme une préférence pour une forme plus récente et qui s’affirme dans le français moderne (cf. FEW 3,37a s.v. DE MANE, qui indique *lendemain* comme « seit 14. jh. »; *endemain*, avec concrétion de la préposition, aurait en revanche été employé entre le xii^e et le xv^e s.).

*Le chrétien renié*⁴⁷

A, f. 204-205 (éd. Monfrin)	P, p. CXXIII
(394) Endementres que le roy attendoit le paiement que sa gent fesoient aus Turs pour la delivrance de son frere le conte de Poitiers, un Sarrazin molt bien atiré et moult <i>leal</i> [<i>bel</i> Monfrin] home de cors vint au roy et li presenta lait pris en pos et fleurs de diverses manieres, de par les enfans le Nasac, qui avoit esté soudanc de Babiloine; et li fist le present en François.	(394) Une autre chose je veis, dont je fuz grandement esbahy : ainsi que le Roy attendoit sur le fleuve, le payement qu’il faisoit faire, pour avoir son frere le Comte de Poitiers, il vint vers luy ung Sarrazin moult bien habillé , & fort bel homme à regarder, lequel presenta au Roy du lart prins en potz, & des fleurs de diverses manieres, qui estoient moult odorantes : & luy dist que s’estoient les enfans du Nazat du Souldan de Babyloine, qui avoient esté tuez, qui luy faisoient ce present. Quant le Roy entendit celluy Sarrazin parler François,

⁴⁶ Cf. aussi Gdf 3,103c qui donne un exemple du lexème dans une lettre de Joinville de 1264.

⁴⁷ Ce passage manque dans le ms L.

<p>(395) Et le roy <u>li</u> demanda où il avoit apris françois, et il dit que il avoit esté crestian ; et le roy li dit : « Alez vous en, que a vous ne parlerai je plus⁴⁸ ! ». Je <u>le traits d'une part</u> et <u>li</u> demandai son <u>couvine</u>. Et il me dit qu'il avoit esté né de Provins et que il estoit venu en Egypte avec le roy Jehan, et que il estoit marié en Egypte et grant riche home. Et je <u>li</u> diz : « Ne savez vous pas bien que se vous mouriés en ce point, que vous iriez en enfer ? ». (396) Et il dit : « Oïl », car il estoit certain que nulle <i>loi</i> [om. A] n'estoit si bone comme la crestienne ; « mes <u>je doute</u>, se je aloie vers vous, la povreté la ou je seroie, et le reproche, toute jour me diroit l'en : "Veez ci le renoié!". <u>Si</u> aime miex vivre riche et aise que je me meisse en tel point comme je vois ». Et je <u>li dis</u> que le reproche seroit plus grant au jour du Jugement....</p>	<p>(395) il <u>luy</u> demanda qui le <u>luy</u> avoit aprins : & il respondi au Roy, qu'il estoit Chrestien renyé. Et incontinent le Roy <u>luy</u> dist, qu'il <u>se tirast à part</u>, hors de devant luy, & qu'il ne parleroit plus à luy. Lors <u>je le tiray à quartier</u> : & <u>luy</u> demanday dont il estoit, & comment il avoit renyé nostre Loy. Et il me respondi qu'il estoit né & natif de Provins en Brie, & qu'il estoit venu en Egypte avec le feu Roy Jean, & depuis si estoit marié, & avoit aquis beaucoup de biens. Alors je <u>luy</u> dis, « ne sçavez vous pas bien que si vous mourez en tel estat, que vous descendrez tout droict en Enfer, & serez dampné à jamais ? ». (396) Il me dist, que ouy certes, il le sçavoit bien, & si croyoit fermement qu'il n'estoit Loy meilleure que celle des Chrestiens : mais fist il, <u>je crains de</u> m'en retourner en France, pource qu'il me conviendroit vivre povrement, & endurerois de grandz infamies & reproches, que l'on me donneroit toute ma vie, en m'appellant renyé. <u>Pourtant</u> (disoit il) j'ayme mieulx vivre à mon ayse, & estre riche homme, que de devenir en tel point ». Et de rechief je <u>luy remonstray</u> qu'il valloit trop mieulx craindre la honte de Dieu</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Notons tout d'abord l'emploi typiquement afr. de *gent* au sg.f. dont le verbe est conjugué au pl., omis par les imprimés, mais que *B* transforme au pl. « ses gens faisoient » (*L* est lacunaire). En outre, le pron. pers. P3 c.r. atone indirect *li*, typique de l'afr., est systématiquement remplacé par *lui*, phénomène qui survient entre le XIV^e et le XV^e s⁴⁹.. De même, les témoins du XVI^e s. dégagent la valeur circonstancielle causale de l'adverbe « passe-partout » *si* (< *sīc*), avec *parquoy B* et *pourtant PM* (= *T*).

48 Ici, *B* remplace *plus* par *davantage*, innovation lexicale du début du XV^e s., cf. DMF et FEW 24,6a s.v. ABANTE : « Mfr. nfr. *d'avantage* "de plus" (Comm-Pom 1700), *davantage* "en plus grande quantité" (seit 1530, Palsgr 794) ».

49 Cf. Christiane Marchello-Nizia, *La langue française, op. cit.*, 1997, p. 226.

La locution adverbiale *endementres que* ne serait attestée que jusqu'à la fin du XIV^e s.⁵⁰, d'où le besoin pour *x* (= *BPM*) de le remplacer par *ainsi que*, typique du moyen français (cf. FEW 11,574b s.v. *sīC* : « fr. “au moment où, pendant que” (ca 1340–1659)⁵¹ »).

Quant au lexique, l'adjectif *atiré* “qui a belle prestance” (formé sur le part. pass. du vb. *atirier*), surtout attesté entre Picardie et Champagne jusqu'au XIV^e s. (cf. Gdf et DMF), est remplacé par deux mots plus récents qui apparaissent au XV^e s., *acoustré* “habillé” (cf. FEW 2,1100a s.v. *CONSŪTŪRA*) *B* et *habillé* *PM*, sens qui entrera dans le français de référence (cf. TLF s.v. *habiller*).

L'incompréhension provoquée par *lait pris AB*, qui « a une coloration régionale [lorraine et champenoise] certaine⁵² », est cachée derrière la facile confusion entre <i> et <r>, quoique le *lart pris PM* n'ait pas de sens.

Le mot *couvine*, avec le sens de “situation où se trouve une personne”, disparaît selon FEW (2,1129b s.b. **CONVENIUM*) au milieu du XVI^e s. et est remplacé par la périphrase « luy demanday dont il estoit » par *x* (= *BPM* ; la deuxième question, « comment il avoit renyé nostre loy », a été introduite par *T*).

Dans la locution *traire d'une part*, le modèle *x* (= *BPM*) remplace *traire* (devenu désuet au XVI^e siècle, cf. FEW 13/2,177b s.v. *TRAHĒRE* « Brendan-Destrees [pic. 1501] ») par *tirer* ; en outre, *T* (= *PM*) choisit la locution *tirer à quartier* qui, d'après les attestations disponibles, a l'air d'être une innovation du XVI^e siècle de l'Ouest de la France (cf. Gdf 10,456a, même si cela ne suffit pas pour établir la régionalité du syntagme).

L'emploi actif de *douter* avec COD disparaît au cours du XVI^e s. (FEW 3,169b s.v. *DUBITARE*), d'où la construction pronominale de *B* (« seit 15. Jh. » selon FEW) et le remplacement par *craindre PM* (FEW 13/2,238b s.v. *TRĚMĚRE*) ; à noter l'emploi prépositionnel avec *de* + inf. : « je crains de m'en retourner en France » *P*.

50 Cf. FEW 3178b s.v. *DUM INTERIM* ; DMF signale uniquement MelusArrS [pic. 1393].

51 Cf. également § 81 : « Et endrementieres que le conte de Champaigne venoit... » *A*, mais *ainsi que LB*, tandis que *MP* réélaborent le passage ; d'après la lexicographie, *endementieres que* est ponctuellement attesté encore au milieu du XV^e siècle (GilTrasW [ca 1450] dans Gdf 3,128c ; JSaintréc [av. 1456] dans DMF s.v.), même si selon Christiane Marchello-Nizia (*La langue française, op. cit.*, p. 370) « *endementiers que* est assez courant en moyen français ».

52 Roques ajoute : « son caractère régional rehausse le piquant de la scène : Joinville a retrouvé un compatriote champenois et qui se signale comme tel par ce syntagme » (Gilles Roques, Compte rendu de l'éd. Monfrin de 1995, *Revue de Linguistique Romane*, n° 60, 1996, p. 622) ; aussi FEW 9,346a s.v. *PRĚHĚNDĚRE*.

Enfin, le verbe assez générique *dis* a été remplacé par *remonstray* *T* (= *PM*) “exposer qqc. (à qqn) pour le convaincre”, innovation lexicale dont les premières attestations remontent à Froissart.

Le sauvetage en mer

A, f. 338-339 (éd. Monfrin)	P, p. CLXXXVII
<p>(650) Une autre aventure nous avint en mer car mon seigneur Dragonés, un riche home de Provence, dormoit la matinee en la nef, qui bien estoit une lieu devant la nostre; et appela un sien escuier et li dit : « Va estouper ce pertuis, car le solleil me fiert ou visage ». Celi vit que il <i>ne</i> [om. A] pooit estouper le pertuis se il n'issoit de la nef. De la nef issi; tandis que il aloit le pertuis estouper, le pié li failli et cheï en l'yaue. Et celle n'avoit point de barge de cantiers, car la nef estoit petite. Maintenant fu esloingnee celle nef. Nous qui estions en la nef le roy cuidions que ce feust une somme ou une boutique, pour que celi qui estoit cheu en l'yaue ne metoit nul conseil en li. (651) Une des galies le roy le queilli et l'aporta en nostre nef, là où il nous <i>compta</i> [om. A] comment ce li estoit avenu. Je li demandai comment ce estoit que il ne metoit conseil en li garantir, ne par noer ne par autre maniere. Il me respondi que il n'estoit nul mestier ne besoing que il meist conseil en li, car si tost comme il commença à cheoir, il se commenda à Nostre Dame</p>	<p>(650) Une autre Navire arriva en mer, en la Nef de messire Dargones, qui estoit l'ung des plus puissans Seigneurs de Provence : c'est que luy estant au lict, le Soleil venoit frapper sur son visage par ung pertuys, lors il appella un de ses Escuyers, & luy <i>commanda</i> de boucher le pertuys : & pour ce faire l'Escuyer sortit hors de la Nef, & en sortant, le pied luy faillit, & cheut en la Mer. Incontinent qu'il fut cheut, la Nef s'esloigna de luy, & n'y avoit aucun esquif pour le secourir : nous qui estions en la Nef du Roy, qui venions après, le veismes bien une lieue loing de la Nef, dont il estoit cheut, & cuydions que ce feust quelqu'autre chose, qui fust en la Mer : car celuy Escuyer ne se bougeoit, ne ne s'aydoit en aucune façon. (651) & quant nous l'eusmes apperceu de pres, l'une des Gallees du Roy le recueillit, & fut mys en nostre Nef. Nous luy demandasmes pourquoy il ne s'aydoit autrement en la Mer, ou à nager, ou à crier aux gens de sa Nef. Et il nous dist, qu'il n'avoit nul besoing de le faire : car si tost qu'il fut tombé en la Mer, il avoit invocque nostre Dame de Vauvert ...</p>

On retrouve, dans ce passage, le remplacement de la loc. *tandis que* par *comme G* (= *BL*) marquant la simultanéité⁵³ et la transformation en proposition participiale par *T*, « & pour ce faire l'Escuyer sortit hors de la Nef, & en sortant, le pied luy faillit » *P* et « il se mist dehors : & en

53 Cf. Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, op. cit., § 237 ; FEW 2,1542b s.v. QUŌMŌDO.

allant le cuider estoupper, le pié lui fouyt » *M* (cf. 3.2.1). L'adv. *maintenant* "aussitôt", qui exprime « l'immédiateté de l'enchaînement d'une action sur une autre⁵⁴ », devient *tantost G* (= *BL*) et *tantost que M* (FEW 13/2,118b s.v. TÖSTUS, déjà attesté au XII^e s.); l'imprimé *P*, quant à lui, choisit la loc. adv. *incontinent que*, qui « commence à être couramment utilisé[e] à la fin du XV^e siècle ... et disparaîtra au XVII^e siècle⁵⁵ ».

La *barge de cantiers*, hapax de Joinville⁵⁶ omis par *BL*, a été assez correctement interprété comme *barque de couste* par *M* et remplacé par *esquif P*, innovation lexicale du XV^e siècle empruntée à l'italien (FEW 17,109a s.v. *SKIF).

La *somme* et la *bouticle* que Joinville et ses camarades croient tombées à la mer ont été omises par *x*. *Somme* "charge, fardeau (que porte une bête de somme)" (FEW 11,61a s.v. SAGMA) aurait pu être compris, puisqu'employé jusqu'au XIX^e siècle; en revanche, *bouticle* "caisse percée de trous et fixée au fond d'un bateau ... pour y conserver le poisson vivant" (Gdf 8,361a; FEW 25,21a s.v. APOTHECA) n'est attesté que depuis le XIV^e s. dans des documents de Paris et de Seine-Inférieure, que *x* pouvait ne pas connaître. Cela explique le choix de lui substituer le plus vague *autre chose*.

54 Annie Bertin (« *Maintenant* : un cas de grammaticalisation », *Langue française*, n° 130, 2001, p. 20) signale en outre un recul en mfr. (*ibid.*, p. 44); cf. aussi Christiane Marchello-Nizia (*La langue française*, op. cit., p. 290) et FEW 6/1,299a s.v. MANŪ TĒNĒRE : « ca 1170–Stoer 1625 ».

55 Christiane Marchello-Nizia (*La langue française*, op. cit., p. 371); DEAF, I 181 s.v. *incontinent que* donne de rares exemples à partir PrêtreJeanPr²Z (ca 1300?, mais le ms est de la fin du XV^e s.). L'adverbe *incontinent* a en outre été inséré par *T* au § 395 (sans correspondant dans le texte de *AG*). Sur la dynamique de substitution de *maintenant* > *incontinent*, cf. les exemples de Rochebouet qui a « pu relever le remplacement systématique de "maintenant", présent dans le ms. R (daté de 1335-1340), par "incontinent" (mss. S et C, datés ca 1400) » (Thomas Verjans, « Les linguistes et la variante : quelle(s) leçon(s) en tirer ? », *Le texte médiéval. De la variante à la recreation*, éd. C. Le Corneic-Rochelois et al., Paris, PUPS, 2012, p. 94).

56 Le mot apparaît aussi au § 152 (*barque de Cantres P*). Il a été traduit comme "chaloupe" par de Wailly et Monfrin; cf. TL 1,843 s.v. *barge* : « Strafbarke für Verbrecher, die vom Haptschiffe nachgeschleppt wird »; FEW 2,226b s.v. CANTHERIUS : « 2.a. Fr. *chantier* "pièces de bois sur lesquelles on place des tonneaux dans une cave" (seit 1295) » et 227a : « Mfr. nfr. *chantier* "bord des rivières navigables, lisière qui doit rester libre pour le service de la navigation" (14.–18. jh., besonders Loiregegend und morv.) »; il s'agirait d'une petite embarcation qui peut circuler dans les rivières, à côté des bords, interprétation soutenue par la leçon *barge de couste* de *M*. À exclure un rattachement à l'étymon CANTHUS dans FEW 2,228a : « Mfr. *chantier* "côté" (ca 1550, AncThéât, bearn. *cantè*) ».

Enfin, la disparition en mfr. du syntagme *mettre conseil en qqn* “s’aider” (nombreux exemples afr. dans TL 2,721 mais absent de DMF), explique la variante *aider* de *x* ; à noter qu’à la deuxième occurrence, *G* l’a remplacé par *mettre peine à soy garendir* “s’efforcer de se sauver”, qui résume *mettre conseil* et le suivant *n’estoit nul mestier ne besoing*. Comme le subst. *conseil* disparaît, le déterminant *nul* est transformé en adv. *nullement* par *G*⁵⁷, tandis que *T* fait des choix moins marqués et lui substitue la locution *en aucune façon* et l’adverbe *autrement*.

Si l’on revient sur un fait de type *discursif*, notamment sur la micro-structure du récit, on s’apercevra que le modèle *T* a non seulement renouvelé le lexique et la syntaxe, mais a aussi perturbé l’ordre des constituants logico-syntaxiques pour restructurer complètement l’allure du récit original (*Figure 2*).

57 Assez rare en afr., il devient de plus en plus fréquent à partir du xiv^e s. ; cf. TL 6, 914 et FEW 7,232b s.v. NŪLLUS : « Fr. *nullement* adv. “en aucune façon” (ca 1180 ; 1270 ... ; seit 1370, Oresme) ».

CONCLUSIONS

J'en viens aux conclusions. Si l'on essaie de résumer les innovations ici présentées en nous plaçant dans une logique « stratigraphique », et sans porter de jugements ecdotiques sur la qualité des leçons, on remarquera que la plupart des divergences présentes dans *P* (autant d'un point de vue linguistique, surtout sur l'axe diachronique, que d'un point de vue discursif) remontent en effet à ses ancêtres et pas à l'initiative personnelle d'Antoine Pierre. Par ailleurs, la distribution des innovations respecte de manière cohérente la proposition de *stemma* de Paris et Monfrin.

L'AXE CHRONOLOGIQUE

Le facteur dynamique principal qui provoque la variation est d'ordre chronologique : le tournant principal se place entre la 2^e moitié du xv^e et le début du xvi^e s., l'époque présumée de rédaction de *x* (et par conséquent des versions *G* et *T*). Ce constat est valable autant pour les principaux faits morpho-syntaxiques que pour les faits lexicaux. Ainsi, par exemple, le remplacement de *li* par *lui* s'achève à la fin du xv^e siècle, les locutions temporelles *tandis que* et *endementiers que* deviennent désuètes à la fin du xv^e siècle. Certains phénomènes ne semblent disparaître qu'au xvii^e s., d'après nos outils, mais les témoins indiqueraient que déjà au cours du siècle précédent ils allaient être évincés par des innovations. C'est le cas de la locution conjonctive *pour ce que*, qui subsisterait jusqu'au xvii^e siècle (cf. FEW) mais qui a été remplacée ou réélaborée par tous les témoins, tout comme le substantif *noise*, dont on compte de moins en moins d'exemples au cours du xv^e siècle. La datation du FEW dépend du fait qu'il reprend les informations d'autres dictionnaires, lesquels enregistrent souvent, par inertie, des entrées désormais désuètes mais transmises de dictionnaire en dictionnaire.

Les témoins plus récents peuvent choisir des mots ou des constructions syntagmatiques qui sont i) des innovations de leur époque qui ne survivent pas ou ii) des innovations qui se généralisent dans le français de référence⁵⁸. Pour i) c'est le cas de *durant que P*, attesté depuis 1463, de

58 Cette distinction n'est possible qu'à nos yeux, avec un regard *a posteriori* ; pour les copistes de l'époque, elles avaient la même valeur synchronique d'innovation.

acoustré B attesté au XVI^e siècle, de *davantaige B*, qui s'affirme durant la 2^e moitié du XV^e siècle, ou de *remonstrer T*, attesté depuis Froissart. Pour ii), nous pourrions évoquer le choix du verbe *tuer M*, de *reprendre GT*, de *babiller T*, de *tirer BT*, de *craindre T*. On observera comme la plupart de ces choix concerne *T* et les imprimés *PM*, dont la langue est désormais ouverte aux innovations du français préclassique.

L'AXE DIATOPIQUE

Le paramètre géographique joue un rôle aussi important que le paramètre chronologique dans l'analyse de la variation, quoiqu'il ressorte de manière moins évidente des passages ici analysés. Le type de réaction est semblable : i) soit le texte de Joinville contient un régionalisme qui provoque une réaction, ii) soit les copies insèrent un régionalisme à leur tour. Pour i), on mentionne *enchoisonner*, terme juridique et régionalisme de Champagne méridionale, de Lorraine et d'Angleterre, remplacé par le synonyme *reprendre GT* ; *lait pris*, régionalisme de Champagne et Lorraine qui est conservé par *G* (ce qui supporte l'hypothèse d'une copie orientale) mais remplacé par *lart pris T*. Pour ii), nous mentionnerons l'insertion d'*en sorte que* et de *durant que P*, dont les exemples disponibles plaident pour une origine occidentale de la locution conjonctive.

LA NATURE DE LA RÉÉLABORATION

Essayons donc de placer les différents témoins à l'intérieur du schéma classificatoire proposé au début (*cf. supra*, p. 153-156, et *Figure 3*)⁵⁹.

59 Les flèches avec tirets représentent les transformations du texte. Dans notre représentation, la réécriture est le produit de la coprésence de *rajeunissement* et *remaniement* au sein du même texte.

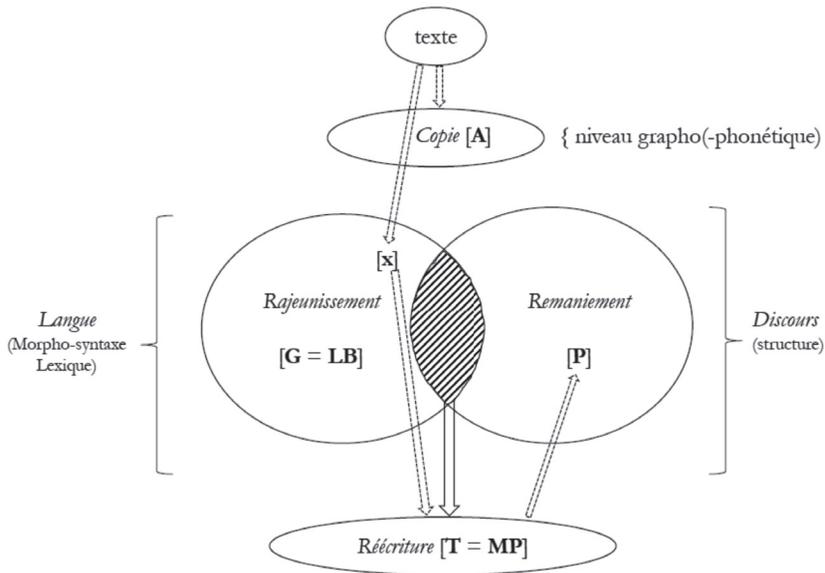


Figure 3.

Le manuscrit *A* est une *copie*, avec ses modifications scriptologiques et les erreurs ou variantes typiques du processus de copie médiéval. L'ancêtre *x* et le modèle *G* se placent dans le cadre d'une transposition intralinguale ou *rajeunissement* : la langue est mise à jour, mais le discours du récit, micro- et macro-structurel, demeure inchangé. Cela relève peut-être de la forme médiale, s'agissant d'un manuscrit très luxueux (et donc, dans une certaine mesure, 'diastatiquement' marquée), qui aurait ainsi favorisé la conservation de la forme originelle du texte de Joinville avec un goût quelque peu archéologisant.

Le modèle *T*, c'est-à-dire le supposé manuscrit de René d'Anjou, aurait ultérieurement modifié la langue, la micro-structure du récit et plus généralement la macro-structure, en supprimant plusieurs paragraphes, déjà au milieu du xv^e siècle, donc avant le passage à l'impression : j'oserais qualifier ce travail de véritable *réécriture* du récit de Joinville, faite dans le but de mettre en relief l'image du roi saint Louis, aïeul de René d'Anjou. Le travail d'Antoine Pierre, avec sa restructuration invasive, se placerait ainsi dans une optique de *remaniement* d'une *réécriture*.

L'étude systématique des imprimés (et des témoins tardifs, plus généralement) non seulement permet de valoriser leur exploitation ecdotique en vue de l'établissement du texte critique, mais contribue à l'histoire de la langue française et de ses variétés ; nous espérons avoir montré, enfin, qu'elle apporte des précisions pour la catégorisation des opérations de transformation textuelle qui ont été opérées entre la toute fin du Moyen Âge et la Renaissance en France.

Marco ROBECCHI
Libera Università di Bolzano